

CACES R486

PLATES-FORMES ÉLEVATRICE MOBILES DE PERSONNEL (PEMP)

CATÉGORIES : A / B ET / OU C



● Présentation de la formation

Notre formation CACES nacelle R486 catégories A, B et ou C permettra aux employés de votre entreprise de conduire des plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) verticales et multidirectionnelles. Notre programme formera les conducteurs aux bonnes pratiques d'utilisation des engins CACES R486 nacelle de catégorie A (ancien CACES 1A-3A) et B (ancien CACES Nacelle PEMP 1B-3B). Ils maîtriseront ainsi les différentes configurations de ces engins de chantier.

● Objectifs de la formation

- Connaître la recommandation CACES R486, les devoirs et responsabilités des conducteurs de PEMP verticale et multidirectionnelle.
- Être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau.
- Effectuer, à la prise de poste, l'examen d'adaptation et de positionnement de la PEMP.
- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique.
- Mettre en œuvre la PEMP et d'effectuer des tâches sur des emplacements de travail variés.
- Pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.
- Être capable de maîtriser la conduite des Plate-formes Mobiles Elévatrice de Personnes.
- Connaître les règles d'une utilisation en sécurité.
- Prendre connaissance des risques d'accidents et d'incidents pour les éliminer.
- Connaître sa machine pour mieux l'utiliser.
- Obtenir son permis CACES R486 A et B et C.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.



RENOUVELLEMENT

Nous préconisons une mise à jour de votre formation CACES R486 **tous les 5 ans.**

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé



DURÉE

3 jours, soit 21 heures



LIEU ET DATE

Dans vos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel



TARIF

Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 400 € / Groupe

Devis sous 24 h

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

Devenir proactif dans votre démarche de prévention.



CONNAISSANCES THÉORIQUES :

Connaissances générales :

Rôle et responsabilités de chacun.

Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques Technologie des PEMP.

Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification.

Terminologie et caractéristiques générales.

Identification, rôle et principes de fonctionnement :

- Différents composants et mécanismes.
- Différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP.
- Différents postes de commande des PEMP et organes de service.

Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES® :

Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes.

Usages courants et limites d'utilisation.

Notions élémentaires de physique.

Evaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges.

Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement...).

Stabilité des PEMP :

Conditions d'équilibre et règle de stabilité des PEMP.

Lecture et utilisation des courbes de charges.

Risques liés à l'utilisation des PEMP :

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés.

Exploitation des PEMP :

Opérations interdites.

Justification du choix et du port des EPI.

Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer.

Limites d'emploi.

Signification des différents pictogrammes.

Vérifications d'usage des PEMP :

Principales anomalies.

SAVOIR-FAIRE PRATIQUE :

Prise de poste et vérification :

Utilisation des documents (notice d'instructions et VGP).

Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement.

Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers.

Conduite et manœuvres :

Monter et descendre en sécurité de la PEMP.

Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer.

Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité...

Suivant le type et le groupe de PEMP :

- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, dans toutes les configurations possibles du poste de conduite.
- Charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport.
- Au sol, savoir exécuter une manœuvre de descente de secours / de dépannage.
- Savoir faire exécuter une manœuvre de descente de dépannage à un opérateur au sol.
- Communiquer avec l'accompagnant au moyen des gestes et signaux conventionnels.
- Savoir réagir à un signal d'alerte.
- Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance :

Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels.

Effectuer les opérations d'entretien journalier.

Rendre compte des anomalies et dysfonctionnement.

● Ressources pédagogiques

- Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas.
- Remise d'un support de formation.
- Questions réponses, partage d'expériences.
- Conduite d'engins sur un plateau pédagogique dédié.
- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du travail.
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du travail.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



www.acxconseil.fr



Organisme de formation certifié QUALIOP1 et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.